



Swiss Association for Quality

## Annexe - Code de Conduite

*S cretariat SAQ*

Pour des raisons de lisibilit , la forme masculine a  t  choisie dans le texte, mais le contenu se r f re quand m me aux membres de tous les sexes.



Swiss Association for Quality

## Sommaire

1	But et objectif .....	3
2	Domaine d'application.....	3
3	Conseils sur l'application du Code de Conduite .....	3
4	Exemples et explications des différents Codex .....	4
4.1	Codex 2_Invitations .....	4
4.2	Codex 3_Cadeaux et honoraires.....	4
4.3	Codex 4_Intégrité.....	5
4.4	Codex 5_Conflits d'intérêts .....	6



Swiss Association for Quality

## 1 But et objectif

Ce document est un supplément à l'application du Code de Conduite.

## 2 Domaine d'application

Le présent Code de Conduite s'applique à la SAQ Swiss Association for Quality. Il s'adresse aux:

- Collaborateurs de la SAQ
- Membres du Comité central de la SAQ
- Membres des comités de la SAQ

Remarque :

Pour les comités des sections et des groupes spécialisés, le Code de Conduite est une recommandation. Ils sont libres de le reprendre ou d'élaborer leur propre version, qui s'appuie sur le Code de Conduite de la SAQ du 01.01.2022.

Si rien n'est introduit, le Code de Conduite SAQ en vigueur entrera en vigueur après deux ans (au 01.01.2024).

## 3 Conseils sur l'application du Code de Conduite

Les règles de base suivantes nous aident à appliquer correctement le Code de Conduite :

- **Nous n'entreprenons rien qui, selon nous, soit illégal, immoral ou insincère ou qui nous donne l'impression de l'être.**

Les questions suivantes peuvent nous aider :

- Mon comportement est-il juste et sincère ?
- L'action que j'envisage est-elle conforme aux lois en vigueur et aux règlements de la SAQ ?
- Le comportement de mon interlocuteur est-il conforme à notre Code de Conduite ?

- **Nous réfléchissons si l'action prévue poursuit un objectif légitime dans le sens de la SAQ et si elle serait approuvée par l'opinion publique.**

Les questions suivantes peuvent nous aider :

- Mon supérieur/directeur approuverait-il cette action s'il en était informé ?
- Agirais-je de la même façon si un collègue de travail ou mon supérieur étaient témoins de mon action ?
- Serais-je d'accord que la presse rende compte de mon action ?



Swiss Association for Quality

- Nous n'hésitons pas à demander des conseils si nous sommes incertains quant à la décision à prendre. Nous pouvons nous adresser à tout moment à notre directeur/président du comité.

## 4 Exemples et explications des différents Codex

### 4.1 Codex 2\_Invitations

Les questions ci-dessous peuvent vous aider à définir ce qui peut être considéré comme usuel et approprié :

- Quel est le rapport entre cette invitation et mon activité chez SAQ ?
- Quel rapport la personne qui m'invite entretient-elle avec moi et avec SAQ ?
- L'invitation est-elle principalement due à ma fonction chez SAQ ?
- La valeur estimée de l'invitation globale me semble-t-elle raisonnable ?

### 4.2 Codex 3\_Cadeaux et honoraires

Les cadeaux qui dépassent la valeur usuelle et ne peuvent être restitués deviennent la propriété de SAQ et sont idéalement remis à une organisation d'utilité publique. Nous en informons le donateur dans la mesure du possible.

La frontière entre cadeau anodin et corruption est mince. Les critères suivants peuvent être utiles pour faire la différence :

#### Les cadeaux...

- sont clairement remis en signe de courtoisie ou d'amitié.
- sont normalement remis en main propre.
- sont considérés comme un don sans condition et n'ont aucune influence durable sur le destinataire.
- peuvent, par définition, pas revêtir la forme de montants en espèces.

#### La corruption...

- se déroule en général en secret, car elle est illicite et inacceptable d'un point de vue moral
- se produit souvent de manière indirecte par l'intermédiaire de tiers
- influence exagérément les bénéficiaires et les oblige à modifier leur comportement.

Il ne faut pas oublier que les cadeaux, même de faible valeur, constituent un avantage illicite lorsqu'ils sont distribués régulièrement.



**Swiss Association for Quality**

### **Les honoraires**

- En principe, une prestation en tant qu'intervenant est toujours en relation avec le poste occupé chez SAQ, même lorsque l'intervenant est sollicité ou invité à titre personnel. Toute exception doit être approuvée par la direction.
- Les exposés sont assimilés à du temps de travail. Les intervenants peuvent donc les faire comptabiliser comme temps de travail et faire valoir les frais correspondants

## **4.3 Codex 4\_Intégrité**

### **Que signifie la corruption ?**

La corruption comprend l'offre, la promesse ou l'octroi ainsi que l'acceptation, l'exigence ou l'obtention de la promesse d'avantages indus. Les avantages indus sont des dons matériels ou immatériels octroyés pour influencer la prise de décision d'un collaborateur ou d'un fonctionnaire. Il peut s'agir de paiements, de cadeaux, d'invitations excessives ou de dédommagements. Il s'agit toujours d'un don personnel ou d'un avantage personnel. Viser et négocier de meilleures conditions commerciales pour l'employeur n'est pas assimilé à de la corruption.

### **Que signifie le versement d'un pot-de-vin ?**

Le versement d'un pot-de-vin désigne le paiement d'une somme généralement plus modeste pour accélérer l'exécution d'une action de routine à laquelle le payeur a droit.

### **Que signifient l'octroi et l'acceptation d'un avantage ?**

L'octroi et l'acceptation d'un avantage visent des avantages illicites qui ne sont pas en relation avec un acte concret mais octroyés ou acceptés dans la perspective de l'accomplissement d'actions futures. Dans le cas de l'octroi ou de l'acceptation d'un avantage, il n'y a pas de lien direct entre la prestation et la contre-prestation. On parle aussi « d'alimentation progressive » ou « d'entretien du climat ».



Swiss Association for Quality

#### **4.4 Codex 5\_Conflits d'intérêts**

Des conflits d'intérêts apparaissent lorsque des collaborateurs ou des membres détiennent des intérêts personnels ou privés qui les empêchent de s'acquitter de leurs devoirs de manière intègre, indépendante et ciblée.

Types et exemples de conflits d'intérêts :

##### **Conflits d'intérêts personnels**

Les intérêts personnels ou privés comprennent tout avantage obtenu pour soi-même, pour sa propre famille, pour des parents, des amis ou des connaissances.

##### **Conflits d'intérêts financiers**

Typiquement, ce type de conflits d'intérêts apparaît dans le cadre d'activités commerciales entre amis et parents, soit des transactions de toutes sortes impliquant un intérêt financier personnel pour les collaborateurs ou les membres de leurs familles.

##### **Usage abusif de la position au sein de l'entreprise, des biens ou des fonds de l'entreprise**

Des conflits surgissent dans ce domaine lorsque des collaborateurs ou des membres de leur famille obtiennent des avantages personnels indus en raison de leur position chez SAQ.